

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 19 décembre 2019, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures trente.

Présents :

monsieur Marc-Olivier Labelle, maire  
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,  
madame Marie-Pierre Chalifoux, conseillère district #2,  
monsieur Michel Saint-Jacques, conseiller district #3,  
madame Catherine Lapointe, conseillère district #4,  
monsieur Marc Bertrand, conseiller district #5,  
monsieur Michel Larente, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

### **1.1**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 35 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### **2.**

**2019-12-R291**

#### **ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION**

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,  
appuyé par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

***D'accepter*** le contenu de l'avis de convocation ci-après en y ajoutant le point 4.1 :

- 1 Ouverture de la séance;
- 2 Adoption du contenu de l'avis de convocation;
- 4.1 Autorisation de négocier une entente conditionnelle et de signature d'un nouveau contrat
- 6.1 Affectation à l'exercice financier 2019;
- 6.2 Compte payable
- 7.1 Autorisation du dépôt de la programmation des travaux subventionnés par la TECQ pour les années 2014 à 2018 – Abrogation de la résolution 2019-10-R194;
- 7.2 Collectes supplémentaires pour le bac brun;
- 12 Période de questions;

13 Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

4.1

2019-12-R292

**AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT D'UNE ENTENTE AVEC AIM EXPÉRIENCE ET DIVERTISSEMENT GLOBE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande des promoteurs du Festival AIM et Divertissement Globe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut règlementer l'usage du parc de Carillon;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,  
appuyée par monsieur Michel Larente

et résolu :

Que les points suivants soient renégoiés avec les conditions suivantes :

- 1- Recevoir toutes les informations sur les futurs événements à venir ainsi que le nom des promoteurs;
- 2- Abroger les anciens contrats avec AIM Expérience et Divertissement Globe;
- 3- Établir les horaires desdits événements;
- 4- Établir les règles régissant le niveau de décibel acceptable et les prises de ces niveaux;
- 5- D'inclure des conséquences pécuniaires suite au non-respect des clauses du contrat;
- 6- Les montants de location du parc de Carillon et du camping municipal;
- 7- Établir la durée des nouveaux contrats;
- 8- Établir des clauses d'annulations des contrats lorsque le promoteur ne respecte pas ces conditions;
- 9- Établir les fonctionnements du Fonds AIM;
- 10- De renégocier toutes autres clauses au besoin des deux parties.

Que le conseil municipal autorise le maire Marc-Olivier Labelle et le directeur général et secrétaire-trésorier Benoît Grimard à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, les nouveaux contrats avec AIM Expérience et Divertissement Globe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. M. Michel Tardif, AIM Expérience et Divertissement Globe  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

6.1

2019-12-R293

**AFFECTATION À L'EXERCICE FINANCIER 2019**

CONSIDÉRANT que la dépense reliée aux inondations 2019 pour les secteurs de la Baie, terrasse Robillard, rue Fournier, de la Seigneurie et de l'île-aux-Chats ;

CONSIDÉRANT la dépense totale au 10 décembre 2019 au montant de 303 000 \$ dont 218 000 \$ devrait être remboursé par le programme du ministère de la Sécurité civil ;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par madame Catherine Lapointe

et résolu :

D'autoriser le service des finances à transférer du surplus non affecté la somme de 85 000 \$ pour couvrir les dépenses inondations 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

## 6.2

2019-12-R294

### **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand, appuyé par monsieur Michael Steimer et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 4 décembre 2019 au 20 décembre 2019, totalisant 169 657.60 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

## 7.1

2019-12-R295

### **AUTORISATION DU DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS PAR LA TECQ POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-10-R194**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2019-10-R194 et de la remplacer par ce qui suit;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par monsieur Michel Larente

et résolu :

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement).

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. TECQ*

*Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

*M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

## **7.2**

**2019-12-R296**

### **COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE BAC BRUN**

CONSIDÉRANT les critères à atteindre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut atteindre lesdits critères;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut favoriser les connaissances et la gestion des matières organiques par les citoyens;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,  
appuyée par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

D'ajouter 5 collectes supplémentaires du bac brun, soit le 13 décembre 2019, le 17 janvier, le 14 février, le 13 mars et le 18 décembre 2020. Le coût par collecte est de 1 301.77 \$ pour les années 2019 et 2020 plus les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 45235 446.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Transport sanitaire Hayes*

*Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

**12.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 20 h 14 pour se terminer à 20 h 14.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

**13.**

**2019-12-R297**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Michel Larente, appuyé par monsieur Michel Saint-Jacques et résolu :

De lever la séance extraordinaire à 20 h 15 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**Marc-Olivier Labelle,  
Maire**